



Recommandations concernant la prise en compte des formations méthodologiques et didactiques

- base destinée aux institutions de formation à propos des dispenses accordées aux étudiants,
- aide destinée aux employeurs lors de l'engagement de personnel,
- liste différentielle (liste delta) destinées aux futurs responsables de la formation professionnelle.

Dans certains cas particuliers, il est possible de s'écarter des présentes recommandations, notamment lorsque la mise en œuvre effective à l'intérieur de la formation attestée a eu lieu sur le site de formation retenu et avec le groupe cible correspondant.

Les exigences techniques et l'expérience professionnelle et en entreprise doivent être évaluées séparément et ne sont pas concernées par les présentes recommandations.

Exigences visées Exigences attestées	Formateur/trice entreprise for- matrice	Formateur/trice 3 ^e lieu de formation (à titre accessoire)	Formateur/trice 3 ^e lieu de formation (à titre principal)	Enseignant/e connaissances professionnelles (à titre acces- soire) ¹	Enseignant/e connaissances professionnelles (à titre principal) ¹	Enseignant/e culture géné- rale ¹	Enseignant/e maturité profes- sionnelle ¹	Enseignant/e école supérieure (à titre accessoire) ¹	Enseignant/e école supérieure (à titre principal) ¹
Certificat de la FSEA	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Libération de 100 heures de cours au maxi- mum
Certificat en développe- ment et anima- tion de sys- tèmes de for- mation (CE- DASF)	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Libération de 100 heures de cours au maxi- mum
Formateur/trice avec brevet	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Libération de 250 heures de cours au maxi- mum
Diplôme inter- cantonal de formateur	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Libération de 250 heures de cours au maxi- mum

¹ filières de formation devant être suivies dans une haute école



d'adultes (DI-FA)									
Exigences visées	Formateur/trice entreprise formatrice	Formateur/trice 3^e lieu de formation (à titre accessoire)	Formateur/trice 3^e lieu de formation (à titre principal)	Enseignant/e connaissances professionnelles (titre accessoire)²	Enseignant/e connaissances professionnelles (à titre principal)¹	Enseignant/e culture générale	Enseignant/e maturité professionnelle¹	Enseignant/e école supérieure (à titre accessoire)¹	Enseignant/e école supérieure (à titre principal)¹
Exigences attestées									
Diplôme universitaire de formateur d'adultes (DUFA) (anciennement CEFA)	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Libération de 250 heures de cours au maximum
Responsable de la formation dipl	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Libération de 300 heures de cours au maximum
Formateur/trice en entreprise	Exigences remplies	Exigences remplies	Exigences remplies	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Exigences remplies	Libération de 300 heures de cours au maximum
Formateur/trice d'adultes ES	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Exigences remplies	Exigences remplies
Maitre/esse d'école primaire	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4, 6 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4, 6 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4, 6 et 7
Maitre/esse du secondaire I	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4, 6 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4, 6 et 7	Aucune prise en compte	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4, 6 et 7
Autorisation à enseigner au gymnase³	Aucune prise en compte	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4, 6 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 4 et 7	Obligation de suivre la formation complémentaire en pédagogie professionnelle	Selon la capacité à enseigner, une dispense est possible pour une partie de l'objectif de formation 7 (didactique)	Obligation de suivre la formation complémentaire en pédagogie professionnelle	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4 et 7	Obligation d'atteindre les objectifs de la formation 1, 4, 6 et 7

Objectifs de formation selon le plan d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle

² filières de formation devant être suivies dans une haute école

³ sans formation complémentaire en pédagogie professionnelle